



Souhaiterais avoir une augmentation ou évoluer

Par **berryjus**, le 13/03/2013 à 15:22

bonjour,

voilà je viens de finir mon Cdd (j'ai fait 5 ans de CDD saisonnier. mon contrat étant terminé et au bout de 6 mois mon patron ne m'a pas fait signer le nouveau contrat alors ça a changé en CDI, selon la loi. le patron n'a pas accepté mais c'est de sa faute car il n'a pas fait signer mon nouveau contrat!

depuis 1 an je suis en CDI je n'ai ni week-end, ni jours de vacances!
ce qui n'est pas normal je travaille tous les jours de 8h à 19h30 et c'est fatiguant depuis 1 an, le patron m'a fait muter sur un autre site et je n'ai pas le droit de refuser car c'est dans le secteur géolocalisation bref...

je n'ai toujours pas eu d'augmentation de salaire ni même aucune évolution depuis 6 ans d'ancienneté comment dois-je faire pour évoluer?

j'ai entendu que je pouvais aussi grâce au nombre d'années faites en entreprise avoir mon bac de spécialisation, après avoir fait mes preuves etc... cela est-il vérifiable? Si c'est le cas comment faire pour l'avoir?, **merci**

Par **moisse**, le 13/03/2013 à 18:45

Bonjour,

A part adopter une stratégie conflictuelle je ne vois guère de solution à votre problème, votre

employeur espérant manifestement obtenir une démission.

Ceci par le biais d'une saisine du Conseil des Prudhommes en vue de :

* faire payer toutes les heures dont certainement une grande partie dissimulée

* obtenir des dommages et intérêts pour ces heures dissimulées soit 6 mois de salaire (code du travail L8223-1)

* obtenir un planning des congés payés, c'est une obligation essentielle à laquelle votre employeur manque.

Par contre si votre salaire reste supérieur pour 151,67 h/mois - c'est à dire 35 h/semaine - au SMIC soit 1430.22 euro ainsi qu'au minima conventionnel (dépend de la convention et de la qualification), l'employeur n'est pas tenu de modifier vos appointements.

La validation diplômante de votre expérience professionnelle se nomme VAE ou Validation des Acquis de l'Expérience.

Un lien pour commencer vos recherches :

<http://www.vae.gouv.fr/>

Amicalement